



Erreur d'adresse sur extrait minute

Par **huberteric**, le **01/02/2015** à **17:27**

bonsoir

je vous sollicite à nouveau car personne ne peut m'aider mon ancien avocat ne m'a pas répondu voilà je vous explique le plus simplement possible après condamnation en cour d'appel de douai il y a erreur sur l'adresse de la partie civile intimée non comparante cette adresse devra correspondre à l'adresse de mon ancien employeur (ce n'est pas le cas rien ne correspond à part le nom de la personne(SANS prénom) j'ai reçu du huissier un ordre de paiement où l'adresse du bénéficiaire est fautive que puis-je faire
décision du 06 mars 2014
j'ai l'impression de payer ma dette à une autre personne
répondez moi merci encore